

FORMATION

Validation des acquis de l'expérience : un outil collectif de gestion des compétences

Par **Valérie Landrieu, journaliste** | 13/05/2013

Utilisée sous une forme collective, la VAE promeut et motive les salariés. Et, dans la foulée, valorise aussi la marque employeur.



Crédits photo : shutterstock.com

La VAE collective consiste, pour une entreprise, à rassembler plusieurs salariés autour d'une même démarche de validation des acquis. Le distributeur Metro a ainsi établi avec l'IAE de Paris une VAE collective à destination de 15 chefs de secteur de niveau bac + 2 pour les amener à une licence professionnelle de commerce et distribution.

Considéré comme un « *bon outil de gestion des compétences* », **le dispositif permet notamment de faire monter en puissance certains salariés à des postes de managers.** La démarche doit alors tout à la fois contribuer au maintien de l'employabilité et à la motivation des salariés. Un bon point pour la marque employeur. « *J'ai ainsi accompagné des collaborateurs de Sanofi qui avaient vingt ans d'expérience. Au départ titulaires d'un BPA (brevet professionnel agricole), ils ont obtenu une licence de biologie animale de l'université de Lyon* », illustre la consultante en ressources humaines Nathalie Atlan-Landaburu.

Une équipe formée est un avantage concurrentiel

La VAE permet également à certaines organisations de certifier ses personnels pour entrer dans un cadre de diplômes européens - à l'instar du ministère de l'Intérieur, qui a passé un accord avec le Cesi. Ou constituer un avantage commercial dans un appel d'offres.

Les établissements prestigieux s'y sont mis. **Paris Dauphine a réalisé avec AXA une VAE collective qui a concerné 60 personnes sur trois ans.** « *Une procédure extrêmement novatrice pour les universités* », fait-on valoir au département formation permanente de la faculté parisienne.